

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le 25 septembre à vingt heures.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie en séance publique sous la présidence de **Madame Alexandra ROSETTI**, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2018.

Date d'affichage : 19 septembre 2018.

Conseillers présents :

Madame	Alexandra	ROSETTI	Maire
Monsieur	Christophe	BOISSONNADE	1 <sup>er</sup> Maire-adjoint
Madame	Catherine	HATAT	2 <sup>ème</sup> Maire-adjointe
Monsieur	Joël	DENEUX	3 <sup>ème</sup> Maire-adjoint
Madame	Patricia	GOY	4 <sup>ème</sup> Maire-adjointe
Monsieur	Jean-Michel	CHEVALLIER	5 <sup>ème</sup> Maire-adjoint
Madame	Nathalie	FERET PUIG	6 <sup>ème</sup> Maire-adjointe
Monsieur	Philippe	MERELLI	7 <sup>ème</sup> Maire-adjoint
Madame	Moïna	GREENEP	Conseillère municipale
Madame	Christiane	MASSIN	Conseillère municipale
Madame	Claude	STENGEL	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	CHAPELLE	Conseiller municipal
Monsieur	Michel	CHAUSSAVOINE	Conseiller municipal
Monsieur	Christophe	GOUX	Conseiller municipal
Madame	Rachel	TABUTEAU CODOGNOTTO	Conseillère municipale
Madame	Annabelle	GAUTHERON	Conseillère municipale
Madame	Alexandra	HENRY	Conseillère municipale
Monsieur	Grégory	HOUDEBERT	Conseiller municipal
Madame	Valérie	EVARD	Conseillère municipale
Monsieur	Maurice	PAQUET	Conseiller municipal
Madame	Véronique	DELALY	Conseillère municipale (arrivée à 20h21)
Madame	Christine	VINCENT-GENOD	Conseillère municipale
Monsieur	Jean	HACHE	Conseiller municipal
Madame	Geneviève	TELLIER	Conseillère municipale
Monsieur	Thomas	KEKENBOSCH	Conseiller municipal
Monsieur	Thierry	GASTEAU	Conseiller municipal
Monsieur	Jean	NGAFAOUNAIN	Conseiller municipal
Monsieur	Olivier	AFONSO	Conseiller municipal
Madame	Chantal	DEMESSENCE	Conseillère municipale

Conseillers absents excusés :

Monsieur	Jean-Paul	LE HENANFF	Conseiller municipal
donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER			
Madame	Sylvie	BRUNNER	Conseillère municipale
donne pouvoir à Monsieur Christophe GOUX			
Madame	Sylvie	ROBILLARD	Conseillère municipale
donne pouvoir à Monsieur Christophe BOISSONNADE			
Madame	Véronique	DELALY	Conseillère municipale (arrivée à 20h21)
donne pouvoir à Madame Alexandra ROSETTI (jusqu'à 20 h 21)			

Conseiller absent :

Monsieur	Jocelyn	BEAUPEUX	Conseiller municipal
----------	---------	----------	----------------------

soit, à l'ouverture de la séance :

- nombre de Conseillers en exercice : 33
- présents : 28 - représentés : 4 - absent : 1 - votants : 32

La séance est ouverte à 20 h 10.

Secrétaire de séance :

Madame Patricia GOY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (pour : 32 voix/32).

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire présente deux jeunes du Conseil municipal des Jeunes, Paul MIOTTI et Adélie BARON, afin qu'ils fassent un bilan des actions menées par le CMJ à l'ensemble du Conseil municipal.

### POINT 1

**Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 3 avril et 19 juin 2018**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

Thierry GASTEAU s'étonne qu'une remarque de Joël DENEUX ait été retirée.

Alexandra ROSETTI rappelle qu'il s'agit d'un compte rendu succinct et qu'il n'a pas été convenu de rapporter mot pour mot ce que les élus disent en séance.

Chantal DEMESSENCE souhaite s'abstenir sur le procès verbal du 19 juin car elle était absente.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité absolue (pour 31 voix/32), les procès verbaux des 3 avril et 19 juin 2018.

## DÉLIBÉRATIONS

### AFFAIRES INTERIEURES

#### POINT 2 2018-09-50

**Modification du nombre d'adjoints au Maire**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 25 voix/32),**

**FIXE** à 7 le nombre d'adjoints au Maire ;

**DIT** que cette disposition prendra effet dès publication et transmission de la présente délibération au Préfet pour contrôle de légalité.

**PRECISE** que le tableau des adjoints au Maire est donc modifié comme suit :

Tableau des adjoints du 8 novembre 2016		Tableau des adjoints du 25 septembre 2018	
1	Christophe BOISSONNADE	1	Christophe BOISSONNADE
2	Catherine HATAT	2	Catherine HATAT
3	Joël DENEUX	3	Joël DENEUX
4	Jocelyn BEAUPEUX	4	Patricia GOY
5	Patricia LABE	5	Jean-Michel CHEVALLIER
6	Jean-Michel CHEVALLIER	6	Nathalie FERET PUIG
7	Nathalie FERET PUIG	7	Philippe MERELLI
8	Philippe MERELLI		

Pour (25) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD

Abstention (2) : Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Contre (5) : Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER

### **POINT 3 2018-09-51**

#### **Indemnités des élus**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 28 voix/32),***

**FIXE**, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018, le montant de l'indemnité de fonction versée :

- au Maire : à 63,15 % du traitement afférent à l'indice brut terminal,
- aux Maires-adjoints : à 23,02 % du traitement afférent à l'indice brut terminal,
- au Conseiller municipal délégué : à 6,85 % du traitement afférent à l'indice brut terminal,
- aux Conseillers municipaux rapporteurs : à 1,88 % du traitement afférent à l'indice brut terminal.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal, chapitre et articles concernés.

Pour (28) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER,

Abstention (4) : Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Contre (0)

**POINT 4 2018-09-52**

**Création d'une opération votée en autorisation de programme / crédits de paiements (AP/CP) n° 101 801 pour la transformation du terrain du Grand Pré en terrain synthétique**

*Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information*

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),***

**CREE** l'opération N° 101801 votée en AP/CP Terrain synthétique.

**PRECISE** que l'autorisation de programme porte sur un montant total de 1 075 600 € TTC.

**DIT** que les crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme seront inscrits selon le calendrier suivant :

Crédits de paiement 2018 : 20 000 euros

Crédits de paiement 2019 : 285 600 euros

Crédits de paiement 2020 : 767 000 euros

Crédits de paiement 2021 : 3 000 euros

**DIT** que les crédits 2018 sont ajustés dans la DM 2018 n° 1 pour tenir compte de ce calendrier, chapitres et articles concernés.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophè BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFALOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

**POINT 5 2018-09-53**

**Demande de subvention à la Fédération Française de Football pour la transformation du terrain gazonné en terrain synthétique avec éclairage homologué en catégorie 5**

*Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information*

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),***

**SOLLICITE** le concours financier de la Fédération Française de Football pour les travaux de transformation du terrain gazonné en terrain synthétique de niveau 5 avec un éclairage homologué en catégorie E5

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants auprès de la Fédération Française de Football

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférent

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget 2019

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFALOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

**POINT 6 2018-09-54**

**Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) – Approbation du rapport de la CLETC du 18 juin 2018**

*Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 29 voix/32),**

**APPROUVE** le rapport définitif de la CLETC qui fixe à 1 476 384 € le montant des charges évaluées par la CLETC pour le transfert des médiathèques (5 équipements) et propose, dans le cadre de la compétence GEMAPI, de retenir comme base de référence la contribution 2017 des communes aux syndicats dont le montant est évalué à 159 507 €.

Pour (29) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (3) : Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER  
Contre (0)

**POINT 7 2018-09-55**

**Décision modificative n° 1 – Exercice 2018**

*Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 25 voix/32),**

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2018 arrêtée à la somme de 582 511 euros dont le détail est présenté en annexe 1.

➤	Section de fonctionnement :	- ... ..91 188 euros
➤	Section d'investissement :	+ .....673 699 euros
➤	TOTAL :	+ 582 511 euros

Pour (25) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD

Abstention (2) : Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Contre (5) : Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN

**POINT 8 2018-09-56**

**Logement communaux- refacturation des charges aux locataires**

*Sur proposition de Joël DENEUX, Maire-adjoint, délégué aux Finances et aux Systèmes d'Information*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),**

**DIT** que les fluides (avec refacturation par la ville, si la pose de compteur individuel n'est pas possible ou pas encore réalisée) ainsi que la Taxe des Ordures ménagères (refacturée par la ville) sont à la charge des occupants.

**PRECISE** que les fluides sont refacturés sur la base du prix moyen unitaire TTC de la période considérée réglé aux fournisseurs (eau, gaz, électricité, chauffage...).

**PRECISE** que la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères sera refacturée après réception par la Ville de l'avis d'imposition annuel des taxes foncières détaillant les montants dus au titre de cette taxe pour chaque logement.

**RAPPELLE** que toutes les autres charges courantes liées aux logements (assurance habitation, travaux d'entretien courant, taxe d'habitation...) sont acquittées directement par le locataire quelque soit son statut.

**PRECISE** que les recettes correspondantes sont imputées aux chapitres et articles concernés.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

#### **POINT 9 2018-09-57**

#### **Tableau des effectifs – création et suppression de postes**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 28 voix/32),**

**DECIDE** la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (catégorie A) pouvant être pourvu par un contractuel justifiant du titre ou diplôme requis pour accéder au cadre d'emplois des attachés territoriaux et justifier d'une expérience professionnelle dans le pilotage et la réalisation de projets numériques, le développement, la maintenance, l'animation et la modération des réseaux sociaux, la préparation, la réalisation et le montage de vidéos, et la mise en conformité RGPD. Il sera engagé par contrat et la rémunération, traitement et indemnités, sera basée sur le grade d'attaché territorial ; le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade.

Le recrutement est effectué par contrat à durée déterminée, d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable, par reconduction expresse, dans la limite totale de six ans. Si le contrat est reconduit à l'issue de la durée maximale totale de six, la reconduction a obligatoirement lieu par décision expresse et pour une durée indéterminée (article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

**APPROUVE** les modifications à apporter au tableau des effectifs de la Ville de Voisins le Bretonneux comme précisé au tableau annexé, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018, soit :

- 12 créations de poste à temps complet
- 8 suppressions de poste.

**APPROUVE** les modifications à apporter au tableau des effectifs de la Ville de Voisins le Bretonneux, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018, soit :

- 1 création de poste à temps complet
- 1 suppression de poste.

**DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au Budget Primitif 2018, chapitre et articles concernés,

Pour (28) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER,

Abstention (4) : Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE  
Contre (0)

**POINT 10 2018-09-58**

**Modification de la liste et des conditions d'occupation des logements de fonction avec astreinte**  
*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),***

**ABROGE** la délibération du Conseil municipal n° 2016-09-73 du 27 septembre 2016,

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la nouvelle liste des emplois pour lesquels un logement de fonction avec astreinte peut être attribué tel que présenté dans le tableau annexé,

**PRECISE** que les recettes et les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

**SERVICES A LA POPULATION ET LOISIRS**

**POINT 11 2018-09-59**

**Participation des communes aux frais de scolarité des écoles publiques 2017/2018**

*Sur proposition de Nathalie FERET PUIG, Maire-adjointe, déléguée à l'Enseignement, aux Centres de Loisirs et à la Petite Enfance*

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),***

**MAINTIENT** le montant des frais de scolarité, pour les communes scolarisant des enfants vicinois ainsi que pour les enfants d'autres communes scolarisés à Voisins le Bretonneux, pour l'année scolaire 2017/2018, selon les tarifs suivants :

- 973 euros par an et par enfant scolarisé dans une école préélémentaire,
- 488 euros par an et par enfant scolarisé dans une école élémentaire.

**DIT** que les dépenses et les recettes sont inscrites au Budget 2018.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

**POINT 12 2018-09-60**

**Majoration de la part communale de la Taxe d'Aménagement sur le secteur Nord du périmètre du cœur de Ville**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),**

**FIXE** à 20 % le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur nord du périmètre du cœur de ville tel que délimité sur le plan annexé,

**PRECISE** que la présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante et qu'elle est valable pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre de l'année qui suit,

**INDIQUE** que la présente délibération et le plan annexé seront transmis aux services de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

**PRECISE** que le taux de la taxe d'aménagement reste inchangé sur le reste du territoire communal fixé à 5 %.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

**POINT 13 2018-09-61**

**Convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique (SIG) entre SQY et la Commune**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition du système d'information géographique entre Saint Quentin en Yvelines et la Commune,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention entre Saint Quentin en Yvelines et la Commune pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement pour la même durée.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUBEDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)



**POINT 14 2018-09-62**

**Approbation du bilan de la concertation publique concernant le réaménagement des rues de Port Royal et Hélène Boucher**

*Sur proposition d'Alexandra ROSETTI, Maire*

Sortie de Catherine HATAT à 21 h 33

Retour de Catherine HATAT à 21 h 41

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 29 voix/32),***

**CONSTATE** que les modalités de la concertation relative au projet de requalification des rues de Port Royal et Hélène Boucher dans la traversée de Voisins le Bretonneux définies par la délibération n° 2017-321 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 ont été respectées,

**APPROUVE** le bilan de la concertation publique pour le projet de requalification des rues de Port Royal et Hélène Boucher dans la traversée de Voisins le Bretonneux, annexé à la présente délibération.

Pour (29) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0)

Contre (3) : Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER

**POINT 15 2018-09-63**

**Dénomination d'une portion de voie dans le prolongement de l'avenue Victor Hugo**

*Sur proposition de Christophe GOUX, Conseiller municipal délégué à la Voirie, aux Infrastructures et à la Propreté*

***Après en avoir délibéré,***

***Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 32 voix/32),***

**PROCEDE** à la dénomination de la portion de voie située entre la rue de la Mérantaise et la rue Alfred de Vigny, dans le prolongement de l'avenue Victor Hugo.

**DIT** que cette portion de voie est nommée avenue Victor Hugo

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour (32) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER, Thierry GASTEAU, Jean NGAFAOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (0) - Contre (0)

## **POINT 16 2018-09-64**

**Convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéoprotection de Voisins le Bretonneux au profit des services de la Préfecture de Police**  
*Sur proposition de Jean-Michel CHEVALLIER, Maire-adjoint, délégué à la Sécurité et au Patrimoine*

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal, à la majorité absolue, (Pour : 29 voix/32),**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition et d'emploi des images issues des caméras du système de vidéoprotection de Voisins le Bretonneux au profit des services de la Préfecture de Police,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour (29) : Alexandra ROSETTI, Christophe BOISSONNADE, Catherine HATAT, Joël DENEUX, Patricia GOY, Jean-Michel CHEVALLIER, Nathalie FERET PUIG, Philippe MERELLI, Moïna GREENEP, Christiane MASSIN, Claude STENGEL, Jean CHAPELLE, Jean-Paul LE HENANFF, Sylvie BRUNNER, Michel CHAUSSAVOINE, Christophe GOUX, Sylvie ROBILLARD, Rachel TABUTEAU CODOGNOTTO, Annabelle GAUTHERON, Alexandra HENRY, Grégory HOUDEBERT, Valérie EVRARD, Maurice PAQUET, Véronique DELALY, Christine VINCENT GENOD, Thierry GASTEAU, Jean NGAFOUNAIN, Olivier AFONSO, Chantal DEMESSENCE

Abstention (3) : Jean HACHE, Thomas KEKENBOSCH, Geneviève TELLIER  
Contre (0)

## **DECISIONS DU MAIRE**

Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (n° 2018/54 à n° 2018/92).

Question d'Olivier AFONSO concernant la décision n° 67 afin de savoir si une date d'ouverture est prévue pour l'Eglise.

Il demande également les circonstances de l'accident relatif à la décision n° 84.

Jean-Michel CHEVALLIER indique que l'inauguration de l'Eglise aura lieu au mois de novembre.

Alexandra ROSETTI précise que pour l'accident, il s'agit d'un agent qui s'est fait rentrer dedans avec un véhicule de la Ville.

Thomas KEKENBOSH pose des questions concernant la tarification de la convention AMAP.  
Alexandra ROSETTI rappelle que les tarifs sont fixés par délibération.

## **INTERVENTIONS / QUESTIONS ORALES**

Question de Chantal DEMESSENCE concernant l'amendement sur la loi SRU.

Déclaration de Thierry GASTEAU relative à la réponse de Madame le Maire lors du dernier Conseil municipal et intervient sur la gestion globale de la Mairie.

Question de Geneviève TELLIER sur les aménagements réalisés cet été.

Réponses d'Alexandra ROSETTI pour les deux questions écrites d'Olivier AFONSO.

La séance est levée à 22 h 37.

**Le prochain Conseil municipal se déroulera  
Le 13 novembre 2018 à 20 heures.**

Alexandra ROSETTI  
Maire



Le présent compte-rendu a été affiché ce jour, sur le panneau situé sur le parvis de la Mairie, en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.